



ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET
MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE

Lettre d'information de l'AOMF

n° 11 - juillet 2008

Cette lettre d'information est la vôtre. Elle ne vaudra que par les informations que vous communiquerez et que vous souhaitez partager. Nous comptons sur vous tous pour la faire vivre et pour renforcer ainsi la solidarité concrète qui doit nous unir.

AGENDA

Bureau de l'AOMF

Le Bureau de l'Association se réunira **le 6 octobre 2008 à Barcelone** (Espagne), à l'invitation du Sindic de Greuges de Catalogne.

Conseil d'administration de l'AOMF

Le **Conseil d'administration** se réunira **le 17 et 18 novembre 2008** à Rabat, à l'invitation du Wali al-Madhalim, Deuxième Vice-Président de l'AOMF.

2^e Rencontre des Médiateurs et Ombudsmans de la Méditerranée

Le 1-2 décembre 2008 à Marseille (France), organisée par le Médiateur de la République française en collaboration avec Diwan al-Madhalim et le Défenseur du peuple espagnol

Première session de formation des collaborateurs des Médiateurs à Rabat

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de coopération et de partenariat signée entre le Diwan al-Madhalim et l'AOMF, et avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie, s'est tenue les 26 et 27 mai 2008 à Rabat la première session de formation du nouveau **Centre de formation et d'échanges en médiation**, au profit des collaborateurs des médiateurs, sur le thème du **Traitement des plaintes**.

Une vingtaine de participants ont assisté à cette formation, en provenance de douze pays différents (République démocratique du Congo, Niger, Seychelles, Mali, Gabon, Sénégal, République centrafricaine, Bénin, Togo, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Maroc).

Quatre intervenants, venant respectivement du Sénégal, du Burkina Faso, de la France et du Maroc, ont animé les modules de formation, consacrés à la recevabilité et au processus de traitement des réclamations, à l'analyse et au suivi des réclamations, au traitement de cas pratiques et à une visite de travail à la Médiation du Maroc.

Cette première rencontre, dont les échos ont été très positifs, avait pour objectif de débattre des questions liées au rôle et au positionnement institutionnel des organes de médiation, de favoriser des échanges d'expériences sur les pratiques de chaque pays, d'identifier des principes de bonne administration et de doter les collaborateurs d'outils méthodologiques et de références communes pour le traitement des réclamations.



Royaume du Maroc

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



De nouvelles sessions de formation seront organisées dans les mois qui viennent, dans la même dynamique de mutualisation et de partage des savoirs et expériences ; le Secrétariat permanent vous en tiendra informés.

DOSSIER SPECIAL : droits de l'enfant

Déclaration de Bamako de l'AOMF

Décembre 2007 - Extrait

« Les Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (...) appellent les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la Francophonie à accorder la plus grande attention à la situation des enfants, qui sont l'avenir de nos pays et qui pourtant, parce que les plus faibles, peuvent se retrouver sans protection face à l'exploitation économique, la maltraitance ou l'enrôlement forcé dans les conflits. Ils les appellent à adhérer sans réserve aux textes internationaux qui consacrent les droits des enfants et à soutenir les efforts des Nations unies, et notamment de l'Unicef en ce domaine. »

Médiateurs et droits de l'Enfants...

Le 20 Novembre 2009, sera célébré le vingtième anniversaire de la Convention Internationale des droits de l'enfant. Si ce texte assure la protection et la promotion des droits et des intérêts des enfants dans le monde, de nombreux pays se dotent d'institutions, chargées de défendre leurs droits et leurs libertés.

Lors de leur rencontre à Bucarest en Roumanie les 19/20/21 juin 2008, les réseaux institutionnels de la francophonie ont largement débattu sur le plein respect des droits de l'enfant, une des thématiques abordées lors du Cinquième Congrès de l'AOMF à Bamako en décembre 2007. Claire BRISSET, ancienne Défenseuse des enfants en France et expert auprès de l'OIF, a vivement encouragé les pays francophones notamment d'Afrique subsaharienne à œuvrer pour la création d'institutions capables de prendre en charge cette mission. Ce dossier spécial présente les initiatives de trois membres de l'AOMF investis de la mission de protéger et de promouvoir les droits des enfants.

Le Défenseur des Enfants et de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick



Bernard RICHARD, Ombudsman du Nouveau Brunswick et Président de l'AOMF, exerce, en parallèle, la fonction de Défenseur des enfants et de la jeunesse depuis le 26 octobre 2006.

La loi du 30 juin 2007 attribue à cette nouvelle autorité une indépendance et une efficacité renforcées qui a été suivie par une vaste campagne de sensibilisation de la population sur le rôle fondamental du Défenseur. Sur ce point, il a affirmé que « *l'une de (ses) priorités constantes a été d'améliorer le niveau des services aux enfants et à la jeunesse* ». Bernard Richard est ainsi intervenu dans le cadre du décès d'une fillette, Juli-Anna, dossier où il exprime sa « *colère* » et sa « *frustration* », et dont le rapport émouvant, ***Promesses rompues, l'histoire de Juli-Anna***, retrace un an d'enquête ardue. Le Défenseur a inséré un certain nombre de recommandations pour améliorer le dispositif de protection de l'enfance au Nouveau Brunswick pour « *qu'aucun enfant (...) n'endure ce que Juli-Anna a été obligée de vivre* ». Le 11 février 2008, M. Richard a remis un second rapport : « ***Connexions et déconnexion, rapport sur la condition des jeunes à risque et des jeunes qui ont des besoins très complexes au Nouveau Brunswick*** ». Le rapport examine sept cas individuels relatifs aux jeunes ayant des besoins très complexes (problèmes de santé, troubles psychologiques...) et il énonce 48 recommandations et propositions à l'intention du Gouvernement, parmi lesquelles :

- La meilleure orientation et responsabilisation politiques en matière de bien-être à l'enfance (nommer un ministre des services à l'enfance et à la jeunesse, augmenter la vigilance en vue du respect des droits de l'enfant et de la jeunesse),
- La mise en place d'établissements proposant des services aux enfants ayant des besoins complexes, l'assurance de la continuité des soins,
- Le développement des services psychiatriques pour les enfants et les adolescents,
- le soutien et l'amélioration des aides en faveur des familles des jeunes à risques ou ayant des besoins complexes.

Liens :

- <http://www.gnb.ca/0073/Child-YouthAdvocate/fra.html> (site de l'institution)
- <http://www.gnb.ca/0073/PDF/ConnectingtheDots-f.pdf> (rapport)
- <http://www.gnb.ca/0073/PDF/JASPFinalReport-f.pdf> (rapport)



Le Délégué Général aux droits de l'enfant de la Communauté française de Belgique

Créée en 1991, la fonction de Délégué Général aux droits de l'enfant est instituée auprès du Gouvernement de la Communauté française par le décret du 20 juin 2002. Bernard DE VOS a succédé le 22 février 2008 à Claude LELIEVRE, qui s'est engagé pour le respect des droits des enfants pendant 15 ans ; son rapport 2006 / 2007 décrit les initiatives entreprises.

D'une part, il insiste grandement sur la protection du **droit à la scolarisation**. Face à de nombreux cas d'enfants non scolarisables dont l'inscription à l'école est refusée, ou qui sont non-inscrits pour des raisons diverses (phobie scolaire, refus d'aller à l'école...), une Commission pour le droit à la scolarisation a été créée par le Comité Consultatif du Délégué Général, en septembre 2005. Elle vise à réduire le problème de la déscolarisation chez les enfants présentant des troubles du comportement par la formulation de recommandations. Ces propositions, notamment relatives à l'exclusion des enfants, soumettent l'idée d'une redéfinition des critères d'exclusion, la mise en place d'outils de prévention devant être obligatoirement utilisés et la création de sanctions alternatives dans certaines conditions afin de rendre confiance aux jeunes en l'école.

D'autre part, la prise en charge de la **délinquance juvénile** fait l'objet d'une grande attention de la part du Délégué Général. La loi relative à la protection de la jeunesse de 1965 a été réformée en 2006. La nouvelle loi, à visée avant tout éducative, sensibilise le jeune sur ses actes et lui propose l'accomplissement de travaux rémunérés en vue de l'indemnisation de la victime. Ses droits sont mieux protégés (rôle central de l'avocat, principe que les mineurs quels que soient leurs actes ne peuvent être assimilés aux majeurs...). Par ailleurs, face au manque de place dans les Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ) et à l'ambiguïté des critères d'admission sur liste d'attente, le Délégué général propose l'instauration de critères prioritaires d'admission permettant d'éviter certaines situations. Ainsi un jeune SDF qui commettait des délits pour survivre, inscrit sur liste d'attente, n'a pu être admis dans une IPPJ, devant laisser sa place à un jeune, certes inscrit avant lui, mais n'ayant commis aucun délit depuis un certain temps.

En outre, le Délégué Général a participé à un Groupe de Travail chargé d'examiner les recommandations de la Commission Nationale contre l'**exploitation sexuelle des enfants** et élaborer des directives en vue d'améliorer la prise en charge des situations de maltraitance.

La priorité du nouveau Délégué général pour l'institution : développer une organisation moderne. L'institution serait dotée d'un comité d'accompagnement permanent, afin de permettre des réflexions plus générales sur certaines problématiques, mais aussi plus pointues sur des thématiques spécifiques. Site de l'institution : <http://www2.cfwb.be/dgde/>

La Défenseure des enfants de France

La Défenseure des enfants, institution créée par une loi de 2000, possède, en plus de sa mission de traiter les réclamations individuelles, l'importante prérogative de proposer des réformes face aux dysfonctionnements qu'elle observe et qui portent atteinte aux droits des enfants.



Depuis sa nomination le 29 juin 2006, Dominique VERSINI a œuvré pour le développement d'un vaste réseau en vue de la promotion des droits des enfants. Une de ses initiatives récentes est la création des « **Jeunes Ambassadeurs de la Défenseure des Enfants** » en janvier 2007. La mission de ces jeunes gens âgés de 18 à 25 ans consiste à se rendre dans les collèges ainsi que les centres aérés, les services hospitaliers et les centres spécialisés accueillant des enfants handicapés, en vue de faire connaître aux enfants et adolescents la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Par ailleurs, à l'occasion des vingt ans de la Convention, la Défenseure a décidé de lancer une grande consultation nationale en donnant la « **Parole aux jeunes** » de moins de 18 ans. Il s'agit d'une mesure capitale afin que les enfants et les adolescents puissent faire entendre leurs voix sur des questions qui les concernent par le biais de forum Internet, d'un Tour de France ponctué de Forums thématiques (la famille, la justice, les discriminations) dans plusieurs régions.

(La Défenseure des enfants – suite)

La prise de conscience par les jeunes de leurs droits incarne une avancée fondamentale dans le respect et la protection de ceux-ci.

Enfin, la Défenseure continue d'œuvrer pour la promotion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant par un partenariat culturel avec les éditions Albert René. Astérix, le célèbre héros gaulois de bande dessinée, est nommé « ambassadeur exceptionnel du Défenseur des enfants », cette initiative permettra, pendant deux ans, de sensibiliser les jeunes par les moyens ludiques à la connaissance de leurs droits.

Liens :

- Site de l'institution : <http://www.defenseurdesenfants.fr/>
- Partenariat avec Astérix : www.asterix.com/droits-des-enfants/

En bref...

Réunion des Réseaux institutionnels de la Francophonie en Roumanie, 19-21 juin 2008

Quatre ans après la précédente réunion à Ouagadougou, l'OIF a réuni à Bucarest pendant 3 jours

l'ensemble des 14 réseaux institutionnels francophones et des représentants des institutions de la francophonie, d'organisations internationales et d'ONG partenaires.

L'AOMF était représentée par le Premier Vice-président, Médiateur de la Région wallonne de Belgique (dont le discours est joint à cette lettre d'information), et le Directeur de Cabinet du Médiateur de la République française, Secrétaire général.

Les 3 thèmes abordés ont permis d'explorer de nouvelles pistes de partenariat entre l'OIF et ses réseaux, de développer des activités dans le domaine du droit et de la justice, dans les suites de la Déclaration de Paris adoptée à la Conférence des ministres francophones de la justice à Paris en février dernier, et enfin de définir une action commune en faveur des droits de l'enfant (intervention du Secrétaire général sur le projet pilote de création de Défenseurs des enfants en Afrique subsaharienne).



Des changements au Secrétariat permanent

Le stage de M. Alphousseyni DAFPE au Secrétariat permanent de l'AOMF auprès du Secrétaire général a pris fin le 30 mai 2008. L'ensemble des membres de l'Association le remercie chaleureusement pour sa disponibilité et son enthousiasme durant ces 13 mois.

Il est remplacé par Mlle Lucie MARTINOT-LAGARDE, chargée de mission aux Affaires Internationales auprès du Médiateur de la République française. Tél. +33 1 55 35 23 45 ou 23 40 – Fax +33 1 55 35 22 45.

L'adresse courriel :

secretariat.aomf@mediateur-republique.fr

reste valide, et ouverte à toutes les contributions pour la vie de l'association.

Pensez à régler votre cotisation annuelle, et à transmettre votre rapport annuel au Secrétariat permanent !

Sur le Web...

▪ Un site Internet pour le Réseau méditerranéen des médiateurs et ombudsmans

Après la Première Rencontre des Médiateurs et Ombudsmans méditerranéens, tenue à Rabat (Maroc) en novembre 2007, les parties organisatrices (Wali Al Madhalim, Médiateur de la République Française et Défenseur du Peuple Espagnol) ont créé un site Internet, outil quotidien d'information et de liaison entre les membres du réseau. Vous pouvez le consulter en français, en arabe, en espagnol et en anglais à l'adresse : www.ombudsman-med.org

▪ Un nouveau site pour l'AISSCUF, association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français : www.aisscuf.org

Secrétariat permanent de l'AOMF

7, rue Saint-Florentin – 75008 PARIS (France)

Tél. : +33 (0)1 55 35 23 45 - Fax : +33(0)1 55 35 22 45

secretariat.aomf@mediateur-republique.fr

http://democratie.francophonie.org/rubrique.php3?id_rubrique=506